

Direction générale de l'alimentation

Sous-direction de la qualité et de la
protection des végétaux

Bureau de la réglementation et de la
mise sur le marché des intrants

Adresse : 251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par : Marina GUEZBAR
tél. : 01 49 55 81 41 / fax : 59 49
marina.guezbar@agriculture.gouv.fr

Réf. interne : **N° 0 7 0 1 3**



VPO ENVIRONNEMENT

Pôle AGROENV

La plaine du château

79120 LEZAY

Paris, le **19 SEP. 2007**

Objet : **OXYOM (APV N°6070002)**

Madame, Monsieur,

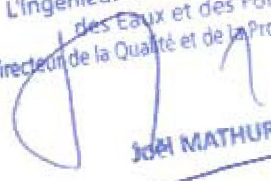
Vous avez déposé un dossier de demande d'homologation pour le produit
OXYOM.

Suite à l'avis de l'AFSSA émis le 11/09/2007, une autorisation provisoire de
vente vous est accordée sous le N° 6070002.

L'autorisation provisoire de vente : OXYOM N°6070002 est délivrée pour une
durée de 4 ans, jusqu'au 11/09/2011 sous réserve de fournir dans les délais, les
compléments d'informations et d'appliquer les recommandations conformes à l'avis
de l'AFSSA et cités dans la décision ci-jointe.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur,
l'expression de mes salutations distinguées.

L'ingénieur en chef du Génie Rural,
des Eaux et des Forêts,
Sous-Directeur de la Qualité et de la Protection des Végétaux



Jérôme MATHURIN